

## **Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique**

02/02/2007

Cette loi intervient dans les suites de l'accord conclu le 25 janvier 2006 avec trois organisations syndicales représentatives de la fonction publique sur l'amélioration des déroulements de carrière des fonctionnaires, la prise en compte de l'expérience professionnelle et la formation professionnelle des agents publics tout au long de la vie.